



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 7, numéro 17
Janvier-Mars 2024
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**BONNE GOUVERNANCE ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES : UNE
NECESSITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO**

**Evariste KATUNDA ELONGO WA LOSHIMA et Gloddy LONIA
BUSUBUSU**

Respectivement Docteur en Sciences Politiques et Administratives, Professeur à l'Université Pédagogique Nationale et Doctorant en Sciences Politiques et Administratives de l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

La plupart de problèmes que connaissent les Etats Africains et c'est le cas de la République Démocratique du Congo ne peuvent être résolus que dans une logique d'une bonne gouvernance. Cet exercice se définit généralement par des principes des compétences partagées entre différents niveaux. Il s'agit d'une révolution copernicienne, conduisant à une réforme profonde des rapports entre les différentes structures de l'Etat. Ainsi, dans le cadre de cette réflexion, notre objet se fixe sur la gestion de la res publica en RDC. Ceci étant, la bonne gouvernance part toujours de l'efficacité et la promotion de l'Etat. La bonne gouvernance a pour point de départ l'idée que la meilleure gouvernance est celle qui applique et met en œuvre la répartition équitable de richesses de manière optimale, tout en veillant à ce que toute personne placée sous la juridiction de l'Etat jouisse de la totalité des droits. Cette analyse tend à scruter la refondation de l'Etat dans le contexte de la RDC, enfin de redorer à cette dernière sa robe d'avant 1990 comme puissance régionale au cœur de l'Afrique, Etat œuvrant pour la promotion et la protection de sa population, garant de la paix voire de la justice sociale.

Mots-clés : *Etat, Bonne gouvernance, Refondation de l'Etat.*

ABSTRACT

Most of the problems experienced by African States and this is the case of the Democratic Republic of Congo can only be solved in a logic of good governance. This exercise is generally defined by principes of competences shared between different levels. It is a copernican revolution, leading to a profound reform of the relations between the different structures of the State. Thus, as part of this reflection, our purpose is focussed on the management of the res-publica in the DRC. That being said, good governance always starts from the effectiveness and promotion of the State. Good governance has as its starting point the idea that the best governance is the one that applies and implements the equitable distribution of wealth in an optimal way, while ensuring that everyone under the jurisdiction of the State enjoys all the rights. This analysis tends to scrutinize the refoundation of the State in the context of the DRC, finally to restore to the latter its pre-1990 dress as a regional power in the heart of Africa, a State working for the promotion and protection of its population, guarantor of peace or even social justice.

Keywords : State, Good governance, refoundation of the State.

INTRODUCTION

L'accession de la RDC à l'indépendance a été suivie des turbulences politiques, à tel enseigne que le gouvernement central n'était pas à mesure au regard de cette situation de répondre aux attentes de la population.

Depuis ce moment, le pays se trouve être plongé dans une sorte de chaos dont les signes les plus manifestes ont commencé à paraître avec le déclin de sa politique et de son économie, voire même de son Administration Publique au début des années 90. La crise se manifeste par un constat de faillite de plusieurs services ou entreprises publiques. Les politiques publiques mises en œuvre se sont révélées contreproductives et les milieux ruraux se dépeuplent, cette situation aggrave les problèmes d'urbanisation et de l'insécurité dans les villes.

La grande partie de l'échec de la transition peut être attribuée à la mauvaise gouvernance et à la corruption de la classe politique actuelle de la RDC. De par son histoire, le pays est toujours sous le fardeau d'une certaine forme de gouvernementalité qui est l'obstacle principal à la reconstruction du pays et une prise en main adéquate de la crise humanitaire à laquelle elle est

confrontée. A tous les niveaux de l'appareil de l'État, la fonction publique est considérée comme un moyen d'acquérir des fortunes personnelles et des privilèges.

Pour les fonctionnaires de rang inférieur, qui sont sous-payés ou ne sont pas payés, la petite corruption est une stratégie pour survivre. Mais cette excuse ne vaut pas pour les pratiques corrompues des leaders du pays, qui portent une grande responsabilité dans la situation dont le prochain régime héritera. Le détournement à grande échelle de fonds affectés à des fins militaires a rendu l'armée nationale inefficace qui ne parvient pas à assurer son rôle primordial qui est celui de la défense et de la sécurité de l'Etat.

A ce XXI^{ème} siècle, on assiste aux derniers soubresauts d'une période historique de la RDC qui se meurt, celle de la période post-dictature. Il est vrai que les crises actuelles, mais aussi et surtout, lentes mais réelles réveillent des consciences sociales visibles, dans la demande accrue en démocratie, en mieux-être, en éducation, en information, ce sont aussi les signes que la RDC est en transition politique, sociale et culturelle.

L'Etat dans le contexte de la RDC est celui qui patauge dans une anarchie généralisée faite de régression sociale, de violence et corruption. Cette situation perdure parce qu'elle profite à des acteurs internes qu'externes. Le reste du monde continue à aider cet Etat qui failli au lieu d'envisager des alternatives de développement de celui-ci mais accentue sa peine.

Pour ce faire, cette analyse tend à scruter la refondation de l'Etat dans le contexte de la RDC, par l'exercice de la bonne gouvernance qui a pour point de départ l'idée que la meilleure gouvernance est celle qui applique et met en œuvre la répartition équitable de richesses de manière optimale, tout en veillant à ce que toute personne placée sous la juridiction de l'Etat jouisse de la totalité des droits afin de redorer à cette dernière sa robe d'avant 1990 comme puissance régionale au cœur de l'Afrique, Etat œuvrant pour la promotion et la protection de sa population, garant de la paix voire de la justice sociale.

I. HISTORIQUE DE L'EFFONDREMENT DE L'ETAT EN RDC

L'Etat moderne en RDC est apparu avec la mise en place d'une administration monarchique léopoldienne la fin du XIXème siècle. Comme la plupart des autres États africains modernes, sa trajectoire est profondément ancrée dans l'histoire de la colonisation belge.

Dans une certaine mesure, la formation de l'Etat post -indépendant résulte de la construction étatique entamée sous le régime colonial discriminatoire. Compte tenu des nombreux éléments de continuité dans la formation de l'Etat colonial, puis post -colonial, une mise en perspective historique est nécessaire afin de servir le point de départ à l'analyse de cet État dans le contexte de la RDC.

I. 1. Léopold II et laropriétisation de l'Etat

Les causes de la découverte de l'Afrique dans un premier temps étaient individuelles telles que la curiosité personnelle et le goût d'aventure. Avec le temps, d'autres raisons sont venues s'ajouter: l'exploration de l'Afrique intérieure, les rivalités des nationalismes européens, la croissance et la concurrence de leurs industries, la supériorité écrasante de leurs armements.

L'histoire de ce pays la RDC au début de sa transformation étatique passe, comme pour la plupart d'Etats africains, par la colonisation. Perçue comme un motif pour le transfert de la civilisation, la colonisation a constitué un enjeu de taille pour les grandes puissances européennes.

Le souverain Belge, le Roi Léopold II avant toutes ses tractations avait créé le comité d'Etude du haut Congo. Quelques soient ses qualités, la communauté internationale symbolisée par les grandes puissances plantaires n'ont pas ménagé les efforts et surtout cachés leur volonté de pouvoir régler les questions restées pendant longtemps principales en Afrique.

Pour le Roi Léopold II, l'inquiétude fut celle de la stratégie à présenter aux yeux des puissances à base de l'initiative de la convocation de la conférence de Berlin, étant donné que l'association internationale du Congo était jusque-là, une organisation mal connue par elles, ce qui explique la

faiblesse qui se fait voir à travers les tractations menées, les conventions signées.

L'Etat indépendant du Congo est né par l'acte de la conférence de Berlin, et que le 1er juillet 1885, à Vivi le premier Administrateur général du Congo Sir Francis de Winton proclame la constitution et c'est aussi la naissance de l'Etat du Congo.

Un mois après, le souverain Belge Léopold II notifiait son avènement comme seul maître et propriétaire de ce nouvel Etat aux puissances étrangères présentes à Berlin et prenant l'engagement de la neutralité d'un nouvel Etat. Mais dans le fonctionnement de cet Etat, le Roi Léopold II sera buté par le manque de moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs.

La gestion de cet Etat apparaît comme la démarcation du roi souverain de l'acte de Berlin, avec une forte dose d'exploitation économique de la colonie. En vue d'opérationnaliser son projet individuel, le Roi souverain Léopold II à travers les agents de ce nouvel Etat, se mit à commettre plusieurs actes dont la relégation des valeurs humaines à cause du souci exagéré d'enrichissement personnel, ce qui justifie à titre illustratif, la décision de châtiments corporels infligés aux autochtones dans les provinces de Bandundu et de l'Equateur, pour n'avoir pas accompli le nombre de kilo ou la quantité de litre de copal et de caoutchouc, tels qu'exigés par les agents coloniaux. Cette punition allait de 50 coups de fouet à l'amputation de la main droite.

Le régime de l'Etat indépendant du Congo s'appuya notamment sur les travaux forcés pour la maximisation de production, le domaine de la couronne, et des terres vacantes, ce qui faisait la faiblesse de cet Etat liturgique qui pouvait consacrer le pouvoir aux plus braves autochtones qui rendaient bien service pour le compte du roi souverain Léopold II.

I. 2. Colonisation belge et le paternalisme

La colonisation Belge marque, l'apogée d'une certaine bourgeoisie bien-pensante en RDC. Le système colonial Belge s'articulait autour de trois axes confiés respectivement à l'Etat, à l'église et au capital, il s'agit de la trinité

coloniale qui est une organisation non structurée chargée de coordonner la politique coloniale de la métropole en RDC.

Pendant cette colonisation les signes palpables de la manifestation de la confiscation de l'Etat n'ont pas pu avoir une réelle importance sur la dimension économique de la gestion parce qu'ils avaient trait à une bonne politique et une bonne administration qui a semblé être la plus traumatisante, compte tenu de la détermination de l'administration coloniale belge d'interdire les activités politiques aux autochtones congolais.

La faible protection que bénéficiaient les indigènes par l'Etat colonisateur était latente et rendait l'administration coloniale impuissante. Il s'agit selon Georges Burdeau « le heurt des doctrines, sous l'apparence de l'opposition des partis, d'une situation qui ressuscite l'instabilité de la fonction gouvernementale, et de l'imposition d'impérialisme des pouvoirs plus agressif et de la confusion des buts sociaux conçus comme possibles naît l'incapacité des gouvernants à faire prévaloir leur autorité ».¹

La Belgique pour maintenir durablement les congolais dans un état éternel, ce que Bongeli E. Yeikelo appelle *Etat bébé*², tous les moyens matériels et immatériels ont été et continuaient d'être déployés. Pour les colonisateurs, il faut bloquer toute velléité de libération pour ne pas éveiller cet éléphant qui dormait et qui regorgeait en son sein une richesse. Les valeurs coloniales jouissaient de la faveur du grand nombre, lorsque la crise est survenue. Il faut cependant constater que, si l'enthousiasme qui les avait poussés à des cours fort élevés a été remplacé par un désenchantement aigri, toutes les autres valeurs de l'Etat ont également courbé la tête sous la rafale et le pourcentage de baisse est sensiblement équivalent dans la plupart des compartiments de la cote boursière.

¹ BURDEAU G. cité par INGANGE I. B., « Crise politique, conférence nationale et la refondation de la démocratisation en Afrique noire. Cas du Bénin, Congo et la RDC », Thèse de doctorat, SPA, FSSAP, UNIKIN, 2013, p. 377.

² BONGELI Y. E., *La Mondialisation, l'Occident et le Congo Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 135.

Par ailleurs, l'administration coloniale était caractérisée par une gestion purement ségrégationniste en matière non seulement de l'administration de la justice mais encore de l'organisation économique et sociale qui pour la quasi-impossibilité des noirs de créer une entreprise, les graves disparités constatées en ce qui concerne la rémunération, l'avancement en grade, ... comme problème majeur de la gestion de l'Etat.

I. 3. La première République et l'Etat

Si la période coloniale a laissé une image très négative sur le plan de la protection de l'Etat en matière plus des droits humains, il se dégage qu'un minimum d'organisation a peut-être eu une constatation pendant que la RDC actuelle ou la République du Congo dans le temps cherchait une puissance émergente de son Etat.³

Ce constat a été établi depuis longtemps et remonte dès la conférence de Berlin, que les structures publiques et l'institutionnalisation du champ politique souffraient d'une profonde carence. Cette carence trouve ses racines dans les conditions de l'avènement de la Nouvelle République en Afrique centrale à la moitié du XXème siècle.

Le nouvel Etat du Congo, en tant que territoire unifié et projet commun depuis son héritage colonial, était largement un concept remis en cause par beaucoup de parties vives qui doutaient de son avènement, l'accession du pays à l'indépendance, il n'existait aucune forme d'autorité établie par les nouveaux dirigeants, qu'elle soit, émanant d'un gouvernement central, il ne semble pas que ces derniers aient senti la nécessité de doter ce nouvel Etat d'une Constitution proprement interne. Les premiers textes officiels sont muets sur le régime politique et les stratégies du développement car, c'était purement un modèle occidental et Belge en particulier (Loi fondamentale).

La vraie problématique de cet Etat inachevé a été observé de fois qu'il n'existait pas non plus d'autorité qui animait clairement la contestation dans chacune des différentes provinces en conflit, qui de fois soit proclamée

³ MICHAL J., *L'Etat libre du Congo: Paradis perdu. L'histoire du Congo 1876-1900*, 2ème volumes, éd. Paula Bellings, Borgloon, 1996, p. 28.

autonome ou non. Les premiers gouvernements étaient destitués ou remis en cause au moment même où ils essayaient d'établir leur autorité sur toute l'étendue du territoire nationale, parfois, plus de quatre gouvernements parallèles en compétition cohabitèrent au même moment, essayant chacun d'établir son autorité sur le Congo.⁴

L'accession du pays à sa souveraineté très précoce et le retrait immédiat après cette indépendance du personnel administratif et militaire belge laissa à la tête de l'Etat, une nouvelle élite congolaise réduite et fragmentée de définir ses aspirations et ses programmes de conduite, de constater le peu de pouvoir dont elle disposait pour mettre en œuvre les différentes politiques de développement cohérentes. Le cadre constitutionnel et institutionnel nouvellement construit, composé du Gouvernement et d'un Parlement, s'avéra trop faible pour résoudre les conflits sans faire appel à la violence militaire internationale.⁵

L'accession à cette souveraineté de la RDC signifiait aussi l'entrée en vigueur du système d'appropriation criminelle et primitive des biens et propriétés des colons belges, par l'élite congolaise de l'époque.

L'incapacité de cette nouvelle élite au pouvoir à poursuivre des ambitions clairement définies par l'Etat colonisateur, même à un niveau infranational, et son état d'épuisement, les amena à une instabilité institutionnelle et à une crise au sommet de nouvel Etat encore à la recherche de son émergence.

I. 4. La deuxième République et la médiocrité de l'Etat

Entre 1960 et 1965, il y a eu fragmentation de la vie politique qui était sur base économique, et s'il semblerait que l'intégration de cette économie fut loin d'être atteinte sous la domination ou la colonisation belge, la production agricole et même de l'exploitation minière était en déclin, combiné par

⁴ HESSELBEIN G., « Essor et déclin de l'Etat Congolais: un récit analytique de la construction de l'Etat », Documents de travail, in *Crisis States Research Centre, série N°2, Working Papers*, Bruxelles, 2007, p. 24.

⁵ KASONGO N. K., *L'Afrique se recolonise: une relecture du demi-siècle de l'indépendance du Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 212.

l'incapacité du gouvernement central à percevoir des impôts qui laissa les coffres de l'État désespérément vides.

Après l'indépendance nouvellement acquise qui ne procédait pas d'un projet politique élaboré et une première république tumultueuse, l'avènement du président Joseph Désiré Mobutu à la tête de l'État aura poussé le plus loin le modèle de la souveraineté du peuple, en se proclamant « Guide éclairé » et devint capable de contrôler les systèmes de patronage les plus influents dans les secteurs militaires, administratifs et financiers, mais il devait faire face à des difficultés de plus en plus grandes pour maintenir tous ses clients satisfaits.

Le nouveau président de la république, visant à mettre en œuvre son projet à la tête de l'État sans programme réel du développement, tombe dans le domaine privé d'individualisme avec une tendance certaine à la personnalisation du pouvoir. Cette dérive empruntera les voies du messianisme empêchant du même coup l'émergence d'un socle institutionnel de type étatique. Plébiscité par ses pairs qui constituent la seule autorité organisée du pays.

Les nouveaux dirigeants posent la base d'organisation de leur pouvoir fondée sur la dictature et était une nécessité obligée d'essence militaire, tout comme la relation avec la population l'était.

Cette architecture paraît logique dans la mesure où Mobutu et ses milices ne disposent pas d'autres normes que l'autorité et l'organisation militaires où ils ont fait leurs nouvelles classes. Il aurait fallu pour eux, comme cela s'est produit ailleurs dans d'autres nouveaux États, que l'armée s'adapte à la gestion civile pour contribuer aux tâches de reconstruction et favoriser l'unité nationale. Il n'en a rien été pour le cas de la prise de pouvoir par le coup d'état de 1965, car les chefs militaires sont restés des chefs de clan.

Ces nouveaux maîtres de la nouvelle République procèdent à la logique des modèles politiques imposés par l'ancienne puissance coloniale pour la conquête et l'exercice du pouvoir. La constitution du 1er août 1964 illustre à merveille cette attitude trop conformiste du modèle colonial. Avec les honneurs et les pompes d'usage, les nouveaux leaders de la république croient faire un nouveau jeu d'alliance à l'ancienne puissance coloniale vaincue.

Cette constitution de 1964, loin de contribuer à la mise en place d'un espace public, confronte la confusion entre pouvoir militaire, pouvoir personnel et clientélisme. Cette constitution a été un instrument de domination au service d'un homme, et elle eut pour conséquence d'enfiévrer les rivalités et de rompre le fragile consensus qui avait suivi l'indépendance. Le président Mobutu élimine, l'enthousiasme de la liberté nouvellement conquise par l'indépendance cinq ans après et le pays se retrouvait face à elle-même, livré aux rivalités d'une oligarchie fragmentée.

La zaïrianisation fut la genèse de la culture d'enrichissement par rattrapage de la classe dirigeante. Les critères familiaux, amicaux, etc., mêlés à l'absence de la culture d'entreprise typiquement congolais dans le chef de ses principaux bénéficiaires, ont expliqué son cuisant échec et sont à la base du déclin économique tragique de ce pays qui, jadis, représentait l'une des pièces maîtresses pour la construction africaine.

Le peuple congolais est dépourvu de traditions socio productives; tradition asséchée tout au long de la période de cueillette postcoloniale.

Dans ce contexte problématique, le régime lui-même a dû prendre une multitude de décisions qui reflétaient la prise de pouvoir d'institutions néo-patrimoniales concurrentes liées parfois par le remplacement des anciennes capacités de l'État construites par les colonisateurs par des personnes recrutées sur des critères de loyauté vis-à-vis du patron, ou le fait de se reposer sur des réseaux auxquels la confiance était accordée sur des bases personnelles, réseaux qui allaient rapidement prendre une coloration ethnique, accompagnèrent les tentatives pour essayer de « joindre les deux bouts ».⁶

L'organisation de la vie, dans toutes les sphères d'activité, devint de plus en plus informelle ou tomba dans une multiplicité déconcertante de cadres institutionnels causées par instabilité constitutionnelle (20) constitutions.

La longue déchéance de l'État bureaucratique en faveur des réseaux de patronage sous cette république fut essentiellement déclenchée par le déclin économique, qui entraîna une baisse des impôts et une réduction massive de

⁶ KABUYA L. S., *Manuel de sociologie Politique*, PUK, Kinshasa, 2011, p. 150.

la capacité à promouvoir la croissance et à construire un secteur capitaliste. L'intervention du FMI négligea totalement, ou sous-estima largement, cette menace, et causa une nouvelle réduction inéluctable de l'accumulation des actifs et des capacités de l'État. De plus, les interventions militaires constituèrent non seulement une menace pour l'État, mais visent également en avant, de façon évidente, le fait que ce dernier avait perdu son monopole du pouvoir, monopole qui ne pouvait être restauré que par des interventions extérieures ou internationales.⁷

Déjà à partir de 1975, le FMI devint le principal décideur dans un contexte de désastre économique mondial. Bien qu'il fût convaincu de contribuer à une stabilité macroéconomique de bon aloi, le Fonds, au travers de ses interventions, ne réussit pas à produire les effets désirés de stabilisation de l'économie, sans même parler de stimulation de la croissance et de transformation capitaliste. Les effets concrets de ces interventions furent la destruction des actifs du pays et un affaiblissement des capacités administratives de l'État.⁸

En réponse à la crise, le régime Mobutu se transforma de ce qui avait commencé comme un projet de construction de l'État de plus en plus en un régime néo patrimonial tendant à conserver le pouvoir par tous les moyens possibles. Mobutu lui-même se mua en patron ou en despote, en ce sens qu'il devint la référence ultime dans tous les domaines.⁹

I. 5. La troisième République et l'effondrement des ruines de l'État bureaucratique

Le début de la III^{ème} République est considéré comme une période désastreuse, un certain nombre d'événements se produisirent et un certain nombre de décisions furent prises, dans différents domaines, qui ont eu pour effet d'accélérer la spirale descendante afin d'aboutir à un écroulement total et irréversible de l'État encore en situation très difficile. Dans un premier temps,

⁷ PEEMANS, J-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 76.

⁸ HESSELBEIN, G., *Op. cit.*, p. 32.

⁹ *Ibidem.*, p. 36.

la pression nationale et internationale avait insisté sur l'introduction d'une concurrence et d'élections multipartites dans un pays jusque-là dévasté visant la tentative de la nouvelle dictature.

Ce processus, qui était supposé être l'instrument politique qui permettrait l'amélioration de l'organisation étatique sous la deuxième République, s'avéra en fait être une étape marquante de l'effondrement final de l'Etat qui entre encore en conflit interne dans la lutte pour la libération des différents belligérants.

Les principales causes des troubles de la république précédente étaient supposées être la nature autoritaire et clientéliste du régime Mobutu combinée avec un manque de transparence, des caractéristiques que l'on a qualifié de corruption ou de mauvaise gouvernance et qui se sont vite répercuté après l'assassinat du président Laurent Désiré Kabila, le nouveau président en 2001.

Selon la sagesse politique, la démocratie constitue l'instrument pour surmonter ce type de problèmes, et elle est en même temps supposée être un préalable nécessaire à l'exercice du pouvoir de la nation.

En dernier ressort, il a fallu plusieurs années d'efforts militaires et diplomatiques, en provenance d'Afrique et d'Occident, pour forcer et soutenir les belligérants à accepter de se plonger dans une guerre d'agression du nouveau régime encore jeune dans son fonctionnement pour la conquête de libération, car, ce nouveau régime envisageait la dictature.

La logique primordiale de cet effondrement de la nouvelle République se reprend avec l'influence significative sur les décisions militaires et politiques prises durant la guerre soutenue par l'Ouganda et le Rwanda qui pour la plupart étaient les organisateurs et les principaux déstabilisateurs de l'Etat. En dépit du fait qu'ils acceptèrent des traités de paix, on ne sait toujours pas dans quelle mesure leurs intérêts respectifs, que ce soit en termes de sécurité le long de leurs propres frontières, en termes de partage de la richesse, ou en termes d'influence politique à l'est de la RDC, étaient satisfaits.

Les conséquences économiques de la guerre d'agression furent désastreuses, depuis 1993 et 2002, la production interne déclina d'environ 20

%. Et l'économie était informelle, la grande majorité composée d'activités illégales et violentes. Activité économique et activité guerrière étaient inséparables. Tout ce constat rendait l'Etat plus fragile et incapable de surmonter ses missions régaliennes et primordiales.¹⁰

L'avènement de l'Etat en RDC serait, selon Guy Aundu¹¹, entravé par les caractéristiques de la structure économique. Dans le cas illustratif, le système colonial reposait principalement sur l'économie de plantation qui par essence était tournée vers l'exportation. Or, la rupture des liens de la colonisation renversait cette logique sans pouvoir lui substituer une nouvelle logique marchande faute d'une définition de marché intérieur bien identifié, pas plus qu'elle ne pouvait donner naissance à un capitalisme national par manque d'accumulation.

La destruction de toutes les structures léguées par la colonisation, la faillite de la flotte maritime et aérienne, l'effacement des structures de communication, la déliquescence des structures de télécommunication publiques et du système bancaire..., constituent les marques d'un pays avant-gardiste du sous-développement aggravé.

Ainsi, l'histoire politique et constitutionnelle de la RDC depuis son origine apparaît comme une course troublée vers la recherche d'une identité étatique dans l'action gouvernementale. Celle-ci se comprend comme l'effort d'adaptation d'un cadre juridique moderne aux conditions particulières d'une société surgie de la colonisation où la cohésion nationale s'est vexée en permanence aux appétits de pouvoir et à une tribalisation du champ politique. Les jugements et les analyses n'ont pas manqué sur les caractères de la société congolaise depuis l'indépendance, elle est restée à bien des égards une énigme identitaire.

¹⁰ DE VILLERS, G., « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », in *Afrique contemporaine*, n° 215, 2005, pp.47-70.

¹¹ AUNDU M-G., *L'Etat au monopole éclaté*, L'Harmattan, Paris, 2012, p.24.

II. BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DE LA RDC

Depuis quelques décennies, la notion de gouvernance est au centre de toutes préoccupations des gouvernements des pays africains et des gouvernés, ainsi que des organismes au service du développement.

La RDC, comme tous les Etats en développement ou envoi de développement, est réputée de promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques dans le cadre du processus de développement. Dans ce sens, une étroite relation et plus positive est en train d'être reconnue entre la bonne gouvernance et le développement durable en RDC.

Dans un régime qui se dit parfait, la bonne gouvernance est l'expression même du développement. En effet, ce dernier était perçu comme un processus prioritaire de transformation des moyens de production sous la tutelle de régimes reléguant la réforme du système de gestion des affaires publiques à l'état de promesse du lendemain.

Dans le cadre du développement de la RDC, gouvernance, paix et stabilité de la société sont des questions interdépendantes et indivisibles. Pour ce qui est de la paix et de la stabilité de la société, elles sont impossibles sans la bonne gouvernance intégrée à tout le niveau des couches organisationnelles de l'Etat. On ne peut instaurer ou institutionnaliser la bonne gouvernance sans la paix et la stabilité de la société.

Il est vrai que la croissance économique en RDC comme signe de développement dépend de facteurs économiques manifestés par la qualité des ressources disponibles et leur quantité de production, mais la logique a montré que cette croissance économique, pour qu'elle puisse être durable et équitable, dépendra de la qualité des politiques économiques, de l'administration publique, du système judiciaire légal, ainsi que de la mise en application effective des règles, des normes et des lois.

Pour la RDC, la mise en œuvre de contrôle et d'évaluation des politiques publiques économiques et de développement pourra avoir plus d'importance dans son cycle d'élaboration, dans le sens de construire une meilleure vision stratégique axée sur le plan spécifique des réformes

institutionnelles. Il faut effectivement parler de cycle de gouvernance économique, c'est-à-dire le processus se déroulant dans le temps.

Ainsi, depuis 1994, marquant le début de l'application des programmes d'ajustement structurels et l'entrée de la RDC dans les politiques économiques libérales et orthodoxes, qui se traduit par le commencement de la privatisation des entreprises publiques, de la libération des prix et du commerce jusqu'à nos jours, il est toujours question pour ce pays de la réforme économique, de la mise à niveau ou le redressement des entreprises publiques, de la privatisation, de l'investissement étranger, des réformes agricoles et industrielles et autres, sans réel achèvement de ce processus.¹²

Raison pour laquelle, l'économie actuelle de la RDC vit des dysfonctionnements liés à la problématique du pouvoir d'achat ou l'augmentation des prix, à l'incapacité des entreprises publiques à créer de la richesse, au chômage exagéré, de la spéculation et désorganisation du système du marché des matériaux de construction, de l'alimentation, de l'agriculture. Ce que nous avons soulevé montre la nécessité de donner une importance au cycle de la gouvernance économique et son impact sur le développement de la RDC.

De même, l'on doit prendre en considération le partage des rôles aux différentes étapes du cycle, le choix des indicateurs, la construction de l'opinion publique et l'organisation de la scène de débat public pour la construction de cette politique de développement. Devant ce constat, le développement qu'envisage la RDC doit sortir de l'économie de rente pour entrer dans une économie favorisant la création de la vraie richesse, en passant par le plan stratégique et dynamique tout en utilisant entre autres des outils statistiques performantes et des réseaux d'information modernes adaptés à l'évolution du monde.

Il s'agit pour la RDC, de préciser que la notion du temps global et précis est au cœur de la bonne gouvernance qui dépendra d'un certain nombre

¹² TEGERA, A., et SEMATUMBA, O., *Gouvernance et Refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo*, éd. Pole institute, Collection Culture & Mémoires Vivants, Goma, 2013, p.49.

d'objectifs importants mis en place par le gouvernement de faire vivre la prospérité durable et la paix intérieure dans l'ensemble de la population; d'assurer l'équilibre économique des différents marchés ; de la gestion à long terme les ressources naturelles; d'offrir à la communauté congolaise des opportunités plus grandes d'épanouissement ; de permettre le développement scientifiques et techniques avec le passage à une économie de la connaissance; de s'adapter à l'environnement économique lié aux évolutions du monde tout en conservant son identité profonde favorable à ses réalités.

Pour assurer le vrai décollage économique pour ce qui est le cas de la RDC, il est question d'application effective des règles et stratégies cohérentes, de plus de transparence dans la gestion des affaires publiques et d'intensification des efforts de lutte contre la pauvreté et de création d'entreprise. De même, les travaux de recherche relatifs aux relations économiques internationales montrent que le développement passe toujours par une observation effective de la bonne gouvernance notamment économique et de la stabilité politique.¹³

En somme, les contraintes et les ressources nécessaires pour engager les réformes ne sont pas prises en compte dans les recommandations des bailleurs de fonds. Cet aspect rend le modèle de la bonne gouvernance inapplicable de nouveau par un gouvernement qui y serait décidé. Ainsi, aujourd'hui en RDC, comme au début des années 90, la volonté de gouverner selon ces nouveaux principes pour accroître l'effectivité des politiques socio-économiques ne suffit pas, les modes d'interventions les plus adaptés et les plus prometteurs restent encore à explorer.

Ces critiques d'ordre général sont encore renforcées par l'application de chacun des préceptes de la bonne gouvernance. Ainsi, les difficultés associées à l'appui à la gouvernance démocratique par les bailleurs de fonds, l'impossibilité de proposer un manuel pour étendre l'effectivité et la mise en œuvre de la décentralisation et les échecs relatifs des politiques visant à faire

¹³ PNUD, *Renforcer la gouvernance au moyen du Renforcement de la capacité nationale. Document de stratégie pour l'Afrique sub-saharienne*, Nations-Unies, New-York, 1995, p.85.

évoluer la fonction publique en RDC sont les contraintes d'une bonne gouvernance pour ce qui est de notre pays.

La bonne gouvernance en RDC est confrontée à plusieurs problèmes qui se posent souvent dans la pratique de ce nouveau cadre de gestion, la *res-publica*. Il s'agit notamment dans cette gestion, des pratiques comme le tribalisme, le favoritisme, le clientélisme, la corruption, les détournements, l'impunité, la privatisation de l'Etat.¹⁴

Mais, seule la corruption, les détournements et l'impunité retiendront notre attention dans le cadre de la bonne gestion de l'Etat dans le contexte de la RDC.

De ce qui précède, il y lieu de retenir la gestion transparente de la chose publique (Etat, province, entité territoriale décentralisée), de la responsabilité des gouvernants (devant leurs acteurs et leurs institutions compétentes), et l'obligation de rendre compte de leur gestion (devant les cours et tribunaux, et le pouvoir législatif), du refus de la corruption, de la participation collective au destin commun, du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit donnera à la RDC une vision projetée de son développement. En effet, l'Etat dans le contexte de la RDC doit s'approprier de la bonne gouvernance afin de la mettre en application pour se développer dans son ensemble.

III. NECESSITE DES REFORMES EN RDC

Les réformes de la gouvernance en RDC, peuvent être principalement vues comme une réponse à la démission de l'Etat en matière de fourniture de services publics sur toute l'étendue de son territoire.

Ces réformes s'inscriront dans une logique de renforcement des capacités du secteur public en matière de fourniture de services et pourront donc être considérées comme partie intégrante du processus global de restauration des nouvelles capacités de l'Etat, qui implique la résolution de

¹⁴ VERHAEGEN, B., « Le Programme du Gouvernement de coalition: Bonne Gouvernance et rôle de la société civile », in *Congo- Afrique*, n° 414, Kinshasa, Avril, 2007, p.215.

plusieurs questions relatives à la transparence, à l'exercice de l'indépendance de la justice, à l'efficacité du service public, à la gestion financière et à la déconcentration ou à la décentralisation du pouvoir. Ces réformes se traduisent aussi en une réforme et un renforcement institutionnel.

Le principal facteur à l'origine de la réforme pourrait être relié au cadre global de la construction de l'Etat en RDC vue sous l'aspect de faillite. L'incapacité croissante de ce dernier a fournis les services sous l'effet de la mauvaise gouvernance et du conflit qui pendant une décennie rendent les réformes nécessaires mais pas pris en compte par la classe dirigeante.

Le rétablissement des institutions étatiques fortes, l'accroissement des revenus, la transparence et la fourniture de services sociaux constituaient les principales motivations à l'origine de ces réformes, qui auront pour but de renforcer la capacité de l'Etat et le rendre plus efficace et fonctionnel si cela s'orientera dans une approche de la résolution de la crise institutionnelle.

Pendant que la vision globale de ces réformes sont conduites par des besoins domestiques, leurs inspirations institutionnelles et de durabilité dépendent largement des facteurs externes pour qui, elles sont imposées.

III. 1. Les réformes de gouvernance et politiques publiques

Les réformes de gouvernance en RDC peuvent être tracées au retour du multipartisme avec des partis politiques qui ont des projets de société constructifs et de vision projetée pour l'avenir.

Le programme global qui constitue la base des reformes de la gouvernance aborde les aspects suivants :

- Renforcer les capacités du gouvernement, plus particulièrement, aux niveaux législatif et exécutif, tant en matière de formulation des politiques publiques qu'en termes d'analyse, de gestion, de contrôle et d'évaluation de leur efficacité ;
- Réactiver les institutions locales à travers la décentralisation de l'autorité ;
- Améliorer le niveau de sensibilisation des citoyens sur leurs droits et leurs obligations, et accroître leurs capacités à participer pleinement à

la vie sociale, politique et économique du pays ;

- Renforcer les capacités et l'efficacité du secteur public en matière de fourniture de services essentiels, de manière à décourager la corruption et à stimuler la transparence ;
- Renforcer les instruments judiciaires afin de sauvegarder l'Etat de droit et les droits individuels.

En outre, la conduite des réformes de la gouvernance de l'Etat Congolais nécessite un ordre politique fonctionnel et stable. Un ordre politique légitime qui permettrait en effet aux groupes sociaux de concourir à l'autorité gouvernementale sans avoir recours à la violence. Un ordre politique marqué par une compétition violente réduit la portée de l'effectivité de la gouvernance.

Stevens et Teggeman cité par W. Easterly, mentionnent que dans les pays où « l'environnement politique est moins favorable, les composantes de la réforme doivent être soigneusement sélectionnées et taillées à la mesure des réformes fondamentales et politiquement moins sensibles tout en créant des opportunités pour une réforme plus générale et un cadre incitatif ».¹⁵

Depuis la fin du conflit, le pays ne connaît un ordre politique relativement instable qui se traduit par des élections caractérisées d'irrégularités voire même par de contestation, l'éclosion d'associations citoyennes et l'instauration d'un Etat de droit ne sont pas au rendez-vous.

L'insistance des bailleurs de fonds sur la légitimité politique comme condition préalable au maintien de leur soutien eut également un effet tout en créant un environnement favorable au processus de réforme. La conjugaison des conditionnalités des bailleurs en ces termes, qui insistent sur la construction de structures politiques légitimes, et de l'évolution de certaines pratiques.¹⁶

¹⁵ STEVENS, et TEGGEMAN, cité par EASTERLY, W., *Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester?* Nouveaux Horizons, Paris, 2010, p. 214.

¹⁶ DARBON, D., « Reformer ou Reformer les Administration projetées des Afriques » In *Revue Française d'Administration Publique*, N° 105/106, Paris, 2003, pp. 135-152.

III. 2. La réforme de la fonction publique

Les réformes de la fonction publique constituent un élément central dans toute démarche de modernisation de la fourniture des services publics dans nombreux de pays d'Afrique sub-saharienne en général et celui de la RDC en particulier depuis longtemps discrédités par des administrations publiques inefficaces et inadaptées. Il en résulte que ces réformes doivent s'inscrire dans le cadre de l'objectif global de restauration de la capacité du service public.

Lors de l'indépendance de la RDC en 1960, la fonction publique fut saluée pour son efficacité et sa capacité à fournir des services de qualité. Très appréciée du public, elle était considérée comme une des institutions publiques les plus honorables de l'Afrique Centrale. Bien avant l'indépendance, les fonctionnaires de la RDC occupaient de hautes positions dans l'administration coloniale de cette sous-région. Les questions de recrutement, de formation et de promotion étaient traitées de manière juste et objective.

L'Administration publique congolaise fait face à des défis de normalité, de modernité et de mise en œuvre de la réforme elle-même. Ce triple défi pose le véritable problème de capacité pour l'Administration publique à soutenir l'Etat et à renforcer son efficacité du fait des dysfonctionnements qui la caractérise.

Dans ce contexte, l'Administration publique congolaise devient le facteur le plus explicatif de l'inefficacité de l'Etat dans l'accomplissement de ses missions et fonctions et partant, de la perte de sa crédibilité face à des engagements plusieurs fois renouvelés mais non tenus à défaut des politiques publiques non crédibles tant du point de vue des choix stratégiques que de la formulation, mise en œuvre et du suivi-évaluation du progrès vers les résultats.

III. 3. Les réformes macro-économiques

Depuis la fin de la guerre en 2002, des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration de la performance économique du pays grâce à un programme de réforme élargi. Les principaux axes de ce programme de réforme sont: l'amélioration de la gestion des finances publiques ainsi que la

promotion d'un environnement micro-économique sain pouvant stimuler la croissance, le renforcement des investissements dans le secteur privé, la consolidation de la privatisation et la bonne gouvernance dans l'industrie du diamant. La nécessité d'une performance accrue au niveau micro-économique doit être vue comme une réponse à la mauvaise gestion économique enregistrée durant des années.

Au fur des années, on a observé généralement que les régimes personnalisés en Afrique ont failli à leur devoir d'assurer le développement économique ou institutionnel.

A cet égard, la RDC est un cas typique. Il illustre de manière patente les effets de la gouvernance néo-patrimoniale sur l'économie politique, la gestion financière et le changement institutionnel. Cette situation a engendré la baisse de la croissance économique, la stagnation de la production, l'augmentation de la dette extérieure, une crise financière générale et l'extension de la pauvreté.

III. 4. La réforme du secteur de la justice

A la différence des autres réformes, les réformes du secteur de la justice se sont en partie inspirées de l'héritage du conflit et plus particulièrement de la nécessité d'améliorer la capacité de l'Etat à remplir ses obligations en termes de respect des Droits de l'Homme. Suite au dénouement du conflit en 2002, les réformes judiciaires servirent de base au programme global de réforme du gouvernement qui cibra les questions de responsabilité en matière de Droits de l'Homme et la corruption dans le secteur de la justice. Il est utile de préciser que le secteur de la justice intègre la police, la police judiciaire, le Ministère de la Justice et les prisons.

III. 5. L'héritage de la mauvaise gouvernance

La construction d'un système de justice pénale viable et respectueux des Droits de l'Homme constitue l'un des principaux défis du processus de transition du pays vers une démocratie post-confliktuelle. Pendant des années, le système judiciaire fit face à de nombreuses difficultés qui entamèrent la capacité de l'Etat à rendre la justice.

Le système était étouffé par des lois obsolètes dont la plupart n'avaient subi aucune modification depuis la fin de l'administration coloniale, ce qui est notamment le cas de la loi sur l'ordre public. Hormis la caducité des lois, les infrastructures de l'administration judiciaire étaient dans un état déplorable. La précarité de la logistique (les équipements, les moyens de transport, les logements, les systèmes d'archivage et de classement), était réelle.

III. 6. La décentralisation

La réforme la plus significative a été la décentralisation progressive de l'État. Comme l'observe Meya Ngemba, « l'administration locale est l'innovation constitutionnelle la plus importante en RDC, probablement encore pour les vingt-cinq prochaines années ». La réforme de l'administration locale peut être vue comme une réponse à l'héritage centralisateur de l'État au fil des années. Cette tendance contribua à élargir le fossé entre l'État et la société, tout en sapant les capacités de l'État à assurer les services au niveau local.¹⁷

Depuis le retour au multipartisme et la fin du conflit, le gouvernement aussi bien que les bailleurs de fonds ont lancé un programme de décentralisation, dans le cadre d'une approche plus globale de reconstruction des institutions de l'État à partir du niveau local. Malgré ces signes positifs, le processus demeure confronté à des obstacles auxquels s'ajoutent les problèmes plus généraux inhérents à la décentralisation dans la plupart des pays africains.

En premier lieu, la RDC est confrontée au problème de dépendance du niveau local vis-à-vis du centre, plus particulièrement en matière de capacités et de finances. En outre, le rôle ambigu joué par le système de chefferies dans l'administration locale vient compliquer le programme réformateur. Enfin, il faut noter le risque de transformer le processus en une nouvelle arène de politique, ce qui entraînerait un changement du pouvoir politique local.

¹⁷ MEYA N. A., *La décentralisation de la RDC., Enjeux et Défis. Vers la création des sociétés d'économie mixte locale, une stratégie managériale pour une territoriale de développement*, thèse de doctorat en SPA, FSSAP/UNIKIN, Kinshasa, 2009-2010, p.126.

Face à l'échec d'un renforcement des capacités institutionnelles réalisé par-devers de la RDC, la coopération internationale doit trouver un autre mode d'action. C'est pourquoi, la Banque mondiale dans son discours a développé l'importance de l'appropriation des réformes parallèlement, à celui de la bonne gouvernance.¹⁸ De cette manière, la responsabilité des échecs des réformes de l'organisation étatique est rejetée sur les pays eux-mêmes, sans pour autant expliciter le contexte social, politique et économique dans lequel il est préférable d'entamer les changements, ni la séquence de ces derniers.

IV. DE LA REFONDATION DE L'ETAT EN RDC

Analyser la logique de la refondation de l'Etat en RDC, c'est prendre en compte les huit volets prioritaires permettant à l'Etat d'agir comme garant et protecteur de l'ensemble du territoire national. Ces huit volets sont: la refondation de la nation; la refondation de la puissance publique; la refondation de la gouvernance; la refondation de l'économie; la refondation de la politique institutionnelle de paix et de sécurité ; la refondation des forces de sécurité; la refondation du système de délivrance des services à la population et du débat public; la refondation de l'aide internationale.

En préconisant tous ces volets, l'avenir de l'Etat en RDC sera entre le devoir plus profond du processus de la réforme et de l'impérative de renaissance. Ainsi, tout programme de reconstruction de l'Etat partira d'un aspect global et sera nécessaire dans le sens d'organisation territorial. Dans un contexte actuel du monde mondialisé, il importe d'examiner les conditions et les capacités de l'Etat à assumer sa vocation géopolitique et son intégration dans le concert des Etats du monde.

IV. 1. La refondation de la nation

« Pourquoi détruisez-vous votre pays », « vous avez un beau pays, regardez ce que vous en avez fait », une phrase lancée par un expatrié français à Brazzaville. Et « vous ne valez rien », « un peuple de chanteurs et de danseurs » ne cesse de clamer les autres africains, « les congolais sont des gens à

¹⁸ Banque Mondiale, cité par Philippe EGOUME, *Bonne gouvernance et croissance économique*, allocution du 12/07/2013.

acheter ; si ce n'est pas avec de vrais dollars, c'est avec les belles filles Tutsi » déclarait Kagame¹⁹ avant l'invasion des territoires à l'Est du pays, ce sont autant des déclarations qui démystifient des causes réelles de la crise de la nation Congolaise.

Dans le cadre de la refondation de la nation, il ne suffit pas d'avoir un drapeau, une devise, une armée, des frontières et une diplomatie pour constituer une communauté vivante. Celle-ci repose sur le sentiment d'un destin commun et sur la responsabilité que chaque membre se sent à l'égard de tous les autres, ce que nous appelons dans le cadre de la RDC « l'esprit commun Congolais » ou la construction et la codification du « commun désir de vivre ensemble » doit se faire dans les langues et dans les références culturelles que ces communautés comprennent. Il faut pour l'entretenir, des processus instituant, lors de moments décisifs de la vie de la nation (vote référendaire, élection, manifestations, etc.).

Très souvent, on confond processus instituant et Assemblée constituante. Mais une Assemblée constituante se centre sur un objectif unique: la rédaction d'une constitution. Celle-ci est supposée énoncer les fondements du « vivre ensemble », mais en réalité rares sont les cas où la rédaction d'une constitution mobilise réellement l'ensemble de la population. Cette rédaction en effet privilégie des discussions institutionnelles et juridiques dont les gens ne voient pas la portée pratique et bien des constitutions adoptées à une très large majorité se voient remises en cause sans que la population lève le petit doigt pour les défendre. C'est donc de tous les autres processus qu'il faut envisager pour refonder l'Etat dans le contexte de la RDC.

Il s'agit d'organiser un vaste processus de réflexion impliquant tous les secteurs de la société, étalé dans le temps et débouchant sur des perspectives partagées. C'est ce processus qui est désigné par nous sous le terme d'Assemblée congolaise de tribus.

¹⁹ KAGAME P., magazine, France 24, interview à Berlin, lors de son séjour, défendant les troupes rwandaises accusées de meurtre à l'Est de la RDC le 24 septembre 2012.

Cette démarche de bas en haut, qui partira des villages et des différentes catégories de la population, les amène à dire les valeurs auxquels ils sont attachés et leur conception du vivre ensemble, au lieu comme c'est si souvent le cas, de les inviter à égrener un catalogue de leurs besoins. A partir de là, les propositions remontent au niveau des cercles puis des provinces, en même temps que les différents acteurs économiques et sociaux sont invités à formuler leur propre vision. Ainsi par des synthèses successives se dégagent les fondements d'un projet de la RDC de société.

La conviction de chacun que sa bouche a été entendue, la traçabilité des propositions issues de la base jusqu'à la synthèse finale compteront autant et plus que les énoncés des conclusions. Les esprits en seront marqués pour une génération et rendront l'ensemble de l'Etat plus fort.

IV. 2. La refondation de la gouvernance

La gouvernance dans son acceptation universelle recouvre l'ensemble de la gestion de la société. Elle englobe les institutions publiques, la répartition des pouvoirs entre les différents niveaux dans la société, le rôle des différentes instances de régulation formelle ou informelle, coutumière ou importée, les modalités de choix collectif et de délivrance des services à la population, les valeurs qui s'attachent au bien commun, l'esprit de service public ou son absence, les formes d'exercice du pouvoir et les conditions de sa légitimité, les rapports entre l'Etat et la population, le contrôle des citoyens sur l'action publique, les modalités d'accès aux responsabilités publiques, le mode de perception de l'impôt et de sa redistribution, le partage des rentes tirées tant des ressources naturelles que de l'aide internationale, etc... La gouvernance est un fait social total.

Si dans le contexte de la RDC, c'est l'ensemble de la gouvernance qui doit aujourd'hui être refondée, cela implique des transformations profondes qu'il faut assumer avec rigueur et continuité. Il faut garder et renforcer l'esprit de liberté et de franchise, dans son animation rigoureuse garantissant des méthodes sans lesquelles la démocratie est un vain mot. Qui soumettrait l'analyse exigeante après les différentes élections aux processus électoraux eux-mêmes.

On connaît par les enquêtes d'opinion internationales le paradoxe de la démocratie: qui selon le principe c'est le peuple qui choisit ses dirigeants et pourtant il n'a pas confiance en eux. Ce paradoxe est poussé en RDC à son comble: les règles électorales, le financement des partis, la concentration des pouvoirs aux mains du président promeuvent, de l'aveu de tous, des dirigeants politiques plus attachés à leurs propres intérêts qu'à celui du pays. La refondation de la gouvernance dans le cadre de l'Etat en RDC pourra définir et inventer des mécanismes différents permettant de choisir librement des dirigeants en qui la société peut mettre sa confiance et répartir les richesses de manière équitable.

IV. 3. La refondation du système de délivrance des services à la population et du débat public

On a voulu voir dans les débats électoraux le moment privilégié de la confrontation entre différentes visions d'avenir pour la RDC. Mais ce n'est pas vraiment le cas, pas plus que dans les pays où la démocratie est mieux assise.

En observant l'Etat en RDC, la gouvernance actuelle n'est pas en mesure d'apporter à la société les services auxquels elle aspire, les meilleurs possibles eu égard aux contraintes financières et techniques. Aujourd'hui, les services apportés à la population Congolaise sont déterminés pour l'essentiel en dehors d'elle, et par l'Etat. Le contrôle des dépenses publiques échappe aux citoyens. L'expérience internationale prouve que les services publics sont d'autant mieux adaptés qu'ils sont définis et délivrés localement, en partenariat avec la population elle-même, qu'il s'agisse de la conception, de la réalisation, de la tarification ou de la maintenance.²⁰

Leur gestion est d'autant plus rigoureuse que le contrôle des citoyens s'exerce directement sur les dépenses publiques.

Tous les services ne peuvent être conçus et financés au niveau des collectivités de base, commune ou autres entités territoriales. Il est

²⁰ JOHNSON D., *La fragmentation des Etats en Afrique et les leçons pour la RDC, Colloque international sur la Gouvernance et la Refondation de l'Etat en RDC*, Pole Institute, Goma, 2012, p. 6.

indispensable de fixer les règles de coopération entre les différents niveaux d'administration: c'est ce que l'on appelle la gouvernance à multi-niveau. Et chaque niveau est appelé à respecter des principes directeurs qui se dégagent de l'expérience Congolaise et internationale, c'est ce que l'on appelle le principe de subsidiarité active.

La décentralisation, dans les années 2006 avait fait naître de grands espoirs. Les moyens n'ont pas suivi. L'Etat semble plutôt avoir fait marche arrière. Il faut renouer avec l'espérance, créer un système de gouvernance des services qui combine mieux la diversité des contextes et la cohésion de l'ensemble, pour cela frapper un grand coup, en créant un fonds de développement permettant d'aider les collectivités territoriales à financer la création et le fonctionnement de dix services de base: eau, assainissement, déchets, énergie, transports, organisation des marchés publics, éducation, culture, santé et sécurité. Ce fonds devra représenter à terme 30% au moins des budgets publics alloués à ces services.

CONCLUSION

La gestion de l'Etat et la bonne gouvernance qui a fait l'objet de notre analyse dans le contexte de la RDC, constitue une nécessité pour ce pays. Il est évident que la crise de l'Etat post-dictature est une crise d'autorité, liée à la capacité à gérer efficacement une administration publique pouvant générer des ressources, fournir les services publics et améliorer sa légitimité.

La bonne gouvernance poumon même de la gestion de l'Etat peut avoir comme contenus la responsabilité des mandataires publics et leur intégration à tous les niveaux de la gestion tout en impliquant les principaux principes incluant la bonne gouvernance dont l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficacité et l'efficacités, la réceptivité, la prospective, la primauté du droit et enfin la démocratie et la paix.

Il est évident que l'ordre politique est l'élément clé de la construction des Etats en général et celui de la RDC en particulier. Développer un tel ordre dépend non seulement de la mise en place d'institutions formelles, mais

également du contexte social émergent dans lequel ces institutions fonctionnent.

La gestion de l'Etat en RDC n'est pas un simple exercice de renforcement des capacités ou de transplantation de « meilleures pratiques » employées ailleurs avec succès. Il s'agit davantage de faire encadrer la société par l'Etat, de bâtir des relations constructives de la population avec l'Etat. Ceci explique largement l'importance des processus conduits localement dans la construction de l'Etat. De même qu'est démontré l'impact limité de la dépendance vis -à-vis de l'extérieur.

Pour inverser ces tendances implacables, il s'agit dans le cas de la RDC d'examiner des conditions et des capacités du peuple congolais à assurer la vocation géopolitique de son Etat.

La bonne gouvernance et la gestion de l'Etat en RDC viserait le développement de la RDC en instituant la bonne gouvernance et autres moyens dans le cadre de la normalisation de l'Etat, tout en donnant les volets prioritaires de la gestion efficace. Il est question de la gestion saine de l'Etat en RD Congo pour promouvoir l'Etat afin de procéder à un choix meilleur dans la construction de l'Etat dans le contexte de la RDC.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUNDU M-G., *L'Etat au monopole éclaté*, L'Harmattan, Paris, 2012.
- BONGELI Y. E., *La Mondialisation, l'Occident et le Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- DARBON D., « Reformier ou Reformer les Administration projetées des Afriques », dans *Revue Française d'Administration Publique*, N°105/106, Paris, 2003.
- DE VILLERS, G., « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », in *Afrique contemporaine*, n° 215, Kinshasa, 2005.
- EASTERLY W., *Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester?* Nouveaux Horizons, Paris, 2010.
- EGOUME P., *Bonne gouvernance et croissance économique*, allocution du 12 juillet 2013.

- HESSELBEIN G., « Essor et déclin de l'Etat Congolais: un récit analytique de la construction de l'Etat », Documents de travail, in *Crisis States Research Centre*, série N°2, Working Papers, Bruxelles, 2007.
- INGANGE IKYO, B., *Crise politique, conférence nationale et la refondation de la démocratisation en Afrique noire. Cas du Benin, Congo et la RDC*, thèse de doctorat, SPA, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2013.
- JOHNSON D., *La fragmentation des Etats en Afrique et les leçons pour la RDC*, Colloque international sur la Gouvernance et la Refondation de l'Etat en RDC, Pole Institute, Goma, 2012.
- KABUYA L. S., *Manuel de sociologie Politique*, PUK, Kinshasa, 2011.
- KAGAME P., Magazine, France 24, interview à Berlin, lors de son séjour, défendant les troupes rwandaises accusées de meurtre à l'Est de la RDC le 24/09/2012.
- KASONGO N. K., *L'Afrique se recolonise: une relecture du demi-siècle de l'indépendance du Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- MEYA N. A., *La décentralisation de la RDC., Enjeux et Défis. Vers la création des sociétés d'économie mixte locale, une stratégie managériale pour une territoriale de développement*, thèse de doctorat en SPA, FSSAP/UNIKIN, 2009-2010.
- MICHAL J., *L'Etat libre du Congo: Paradis perdu. L'histoire du Congo 1876-1900*, 2ème volumes, éd. Paula Bellings, Borgloon, 1996.
- PEEMANS J-P., *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- PNUD, *Renforcer la gouvernance au moyen du Renforcement de la capacité nationale. Document de stratégie pour l'Afrique subsaharienne*, Nations-Unies, New-York, 1995.
- TEGERA A. et SEMATUMBA, O., *Gouvernance et Refondation de l'Etat en République Démocratique du Congo*, éd. Pole institute, Collection Culture & Mémoires Vivants, Goma, 2013.
- VERHAEGEN B., « Le Programme du Gouvernement de coalition: Bonne Gouvernance et rôle de la société civile », dans *Congo- Afrique*, n° 414, Kinshasa, Avril, 2007.